



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Plan académique de formation des accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap

Destinataires

Sommaire

■ Présentation des modules de formation p.02

■ Inscription p.04

■ Examen des candidatures p.05

Annexe

■ Procédure pour l'inscription au PAF via GAIA

Direction des Ressources Humaines

Service de l'Accompagnement
Educatif (SAE)

Ce.sae@ac-nantes.fr

Note de service n°3-2019
du 29 août 2019

Rectorat de Nantes
BP 72616 – 44326 Nantes cedex 3

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics
Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels publics
Mesdames et Messieurs les principaux des collèges publics

Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés
Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées professionnels privés
Mesdames et Messieurs les directeurs des collèges privés

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles publiques

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles privées

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Pour sa quatrième édition, le plan de formation académique des accompagnants et des personnels en situation de handicap s'enrichit.

La présente note a pour objet de vous présenter les modules de formation et de décrire la procédure d'inscription.

La durée annuelle de travail des AESH étant répartie sur 41 semaines dont 36 en présence des élèves, ainsi ces formations se dérouleront sur des journées pendant les vacances scolaires ou des mercredis après-midi.

La majorité des formations sont construites sur une continuité entre une journée académique avec des conférences et ateliers, et un temps départemental permettant d'approfondir les échanges. L'inscription que l'AESH effectue est pour les deux temps de formation à chaque fois.

Je vous rappelle que l'absence en formation doit être justifiée.

I – Présentation des formations

Un descriptif rapide de l'offre de formation est présenté ci-après :

✓ **Prévenir et Gérer les situations de violence (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50685)**

La première journée de formation se déroulera **le 21 octobre 2019** à **Angers**. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Apports théoriques sur les mécanismes de l'agressivité et de la violence,
- Savoir identifier les signes précédents des situations de violence,
- Adapter sa communication pour faire face aux situations d'agressivité.

La seconde journée se déroulera dans **chaque département** et se consacrera à l'analyse de la pratique :

- Positionnement professionnel : Gestes dans l'accompagnement des élèves en situation de troubles du comportement.

La date des ateliers n'est pas encore définie, à ce jour.

Le nombre de places par département est limité à 20.

✓ **Connaissance du trouble du spectre de l'autisme (TSA) – niveau 1 (Dispositif : 19A0171107 – module 50681).**

Ces compléments de formation s'inscrivent dans le prolongement des actions de formation d'adaptation à l'emploi mises en œuvre dans les départements et sont prioritairement destinés aux AESH qui contribuent à la scolarisation d'un élève présentant un trouble du spectre autistique.

La première journée de formation se déroulera **le 18 février 2020** à **Angers**.

Les troubles du spectre autistique ainsi que les particularités des élèves avec autisme seront présentés.

- Conférence plénière : état des lieux sur la prise en compte des besoins des enfants et des adolescents présentant un trouble du spectre autistique et déclinaison du plan autisme en termes de parcours de scolarisation par des professionnels du Centre de Ressources Autisme (CRA) du Val de Loire,
- Mieux connaître les besoins et les capacités pour un meilleur accompagnement des élèves présentant un trouble du spectre autistique.

La seconde journée se déroulera dans **chaque département** et s'articulera ainsi :

- Atelier : Penser et exercer la co-intervention en classe dans le cadre d'un accompagnement pluriel des élèves présentant un trouble autistique,
- Analyse de situations professionnelles.

A ce jour, les dates n'ont pas été définies pour ce module Le nombre de places par département est limité à 20.

✓ **Connaissance du trouble du spectre de l'autisme (TSA) – niveau 2 (Dispositif : 19A0171107 – module 50683)**

Ce module est réservé aux AESH qui ont suivi le module de niveau 1.

La première journée de formation se déroulera **le 22 octobre 2019** à **Angers**.

- Mieux connaître les besoins et les capacités pour accompagner les élèves présentant un trouble du spectre autistique (approfondissement),
- Conférence plénière : principe de base des programmes d'interventions à référence comportementale (illustrations à partir de situations et échanges de pratiques).

La seconde journée se déroulera dans **chaque département** et s'articulera ainsi :

- Atelier,
- Analyse de situations professionnelles.

A ce jour, les dates n'ont pas été définies pour ce module. Le nombre de places par département est limité à 15.

✓ **Accompagner le handicap moteur (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50692)**

La première journée de formation se déroulera **le 17 février 2020** à **Nantes**. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Le handicap moteur, des situations très diverses,
- Les conséquences du handicap moteur sur les apprentissages,
- Des adaptations possibles,
- De la théorie à la pratique, les AESH in situ : découvrir et comprendre les modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap moteur dans les établissements inclusifs nantais.

La seconde journée se déroulera dans **chaque département** et se consacrera à l'analyse de la pratique :

- Positionnement professionnel : Gestes et techniques dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap moteur.

A ce jour, les dates n'ont pas été définies pour ce module. Le nombre de places par département est limité à 15.

✓ **Connaissances des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages TSLA (Dispositif : 19A0171107- Module : 50687)**

La première journée de formation se déroulera **le 14 avril 2020** à **Angers**. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Définition des différents troubles DYS et leurs conséquences concrètes,
- Du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) à la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA),
- Positionnement humain et aidant avec un DYS (en classe, lors des évaluations, ...).

La seconde journée se déroulera en atelier dans **chaque département** et se consacrera à l'analyse de la pratique.

- Positionnement professionnel ;
- Gestes dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap DYS ;
- Rencontre avec une équipe de SESSAD TLS (gestes de l'accompagnement).

A ce jour, les dates n'ont pas été définies pour ce module. Le nombre de places par département est limité à 30.

✓ Comment communiquer sans le langage oral ? (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50691)

La première journée de formation se déroulera **le 17 février 2020 à Angers**. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Acquérir des repères sur l'acquisition des compétences langagières,
- Découvrir des modes de communication non verbale,
- Comment favoriser le développement de la communication chez l'élève.

La seconde journée se déroulera dans **chaque département** et se consacrera à l'analyse de la pratique :

- Positionnement professionnel et approfondissement d'un moyen alternatif de communication.

A ce jour, les dates n'ont pas été définies pour ce module. Le nombre de places par département est limité à 15.

✓ Prévention et secours civiques – formation initiale (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50689)

La formation s'organise dans **chaque département et se déroulera les 14 et 15 avril 2020**.

Cette formation PSC1 apprendra aux accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap à réagir face à des situations de la vie quotidienne: malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, ...

Tout au long de la session, les personnels alterneront entre échanges théoriques, apprentissages pratiques et mises en situation. Il s'agit d'une formation diplômante.

Le nombre de places par département est limité à 20.

✓ Remise à niveau du PSC1 (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50690)

Cette formation est destinée aux AESH déjà titulaires du PSC1 formation initiale. Elle devrait se dérouler le 15 avril 2020. Le nombre de places par département est limité à 10.

✓ Groupes d'échanges de pratiques (Dispositif : 19A0171107 - Module : 50977)

Ces trois ateliers permettront d'analyser des situations professionnelles rencontrées dans la pratique à partir de problèmes soulevés ou de questions identifiées. Une posture réflexive est alors adoptée permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle.

Cette modalité de formation est basée sur l'échange de pratiques et le regard croisé porté par un groupe de pairs sur une situation de travail concrète présentée par l'un des participants.

La régularité des participants est indispensable.

Les groupes se réunissent 3 mercredis après-midi : 13 novembre 2019, 12 février 2020, 1^{er} avril 2020.

Les ateliers se dérouleront en département. Le nombre de places par département est limité à 12.

II – Inscriptions aux formations

Les inscriptions s'effectuent sur **GAIA** jusqu'au **19 septembre 2019**. Les identifiants académiques sont nécessaires afin de se connecter. Les références des actions préalablement indiquées permettront de s'inscrire.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les liens pour accéder à GAIA :

https://sconet.ac-nantes.fr/mdp/redirectionhub/redirect.jsp?applicationname=gaia_priv

ou

<https://fim-hn-01.orion.education.fr/gaia/ganan/prive/listeentites>

Une procédure figure en annexe de cette présente note.

III – Examen des candidatures

En fonction du nombre d'inscrits, l'examen des candidatures se fera au regard des priorités suivantes :

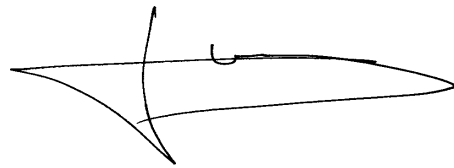
- personnel ayant suivi la formation initiale de 60 heures ;
- ancienneté de services sur les contrats en qualité d'AESH ;
- handicap de l'élève ou des élèves accompagnés.

Ces critères sont indicatifs et adaptés en fonction du nombre de candidatures par département.

Les AESH pourront suivre leur demande sur GAIA dans la rubrique prévue à cet effet : Suivi de formation.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à l'attention des accompagnants des élèves et des personnels en situation de handicap exerçant dans votre établissement ou école.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie
Directeur des Ressources Humaines



Marc VAULÉON